

**ARRÊTÉ DEP-2025-087 PORTANT NOMINATION DU JURY  
DU BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL ARTISANAT ET MÉTIERS D'ART OPTION  
MARCHANDISAGE VISUEL**

**La Directrice du Service interacadémique des examens et concours :**

**Vu** les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-93 du code de l'éducation ;

**Vu** l'arrêté du 20 Mars 2007 portant création du baccalauréat professionnel artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel ;

**Vu** l'arrêté rectoral conjoint DEP-2025-1000 nommant les présidents de jurys aux baccalauréats professionnels ;

**- ARRÊTE -**

**Article 1 :** Le jury d'admission du baccalauréat professionnel artisanat et métiers d'art option marchandisage visuel pour la session 2025 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Présidente :

Madame Frédérique BLONDEL, enseignante-chercheuse

Président adjoint :

Monsieur Laurent TEILLARD, enseignant

Enseignants :

Madame Ariane DUMERGUE  
Madame Marie Claire PAYAN

Monsieur Sébastien PREVOTEAU  
Monsieur Jean Luc NICOLAS

Professionnelles :

Madame Marion BLANQUET  
Madame Marine THIRIOT

**Article 2 :** La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2025.

La directrice du service interacadémique  
des examens et concours

  
Aurore COLLET